Les économistes et l'analyse du travail servile (1750-1850)

Legris André

Maître de Conférences en Science économique Groupe de Recherche en Economie et en Gestion, (GREDEG), UMR 6227

La question de l'analyse du travail servile, dans une perspective économique, émerge de façon pertinente dans la seconde moitié du XVIII^e siècle et dans la première moitié du XIXe. Les premiers économistes vont faire évoluer l'analyse du travail servile de considérations en termes de philosophie politique et morale vers des interrogations plus largement liées aux conditions dans lesquelles s'exerce le travail productif et vers les conséquences que ces conditions entraînent, comme celles de la relation de l'esclave et du rendement, de l'efficacité ou de la rentabilité. Le texte montre d'abord comment l'évolution des conceptions en matière de travail servile conduit à formuler de nouvelles problématiques pour, ensuite, analyser la pensée de quelques économistes, parmi les plus représentatifs de la période.

Mots-clefs: esclavage, philosophie morale, hiérarchie sociale, économie politique, productivité

La question de l'analyse du travail servile dans une perspective économique émerge de façon pertinente dans la seconde moitié du xviiie siècle et dans la pre-

mière moitié du XIXe. Ce constat peut s'expliquer par la conjonction de deux séries d'événements. D'une part, le recours à des esclaves pour faire fonctionner l'économie coloniale de plantation s'inscrit dans une logique différente de celle qui existait dans le cadre de l'économie antique. D'autre part, l'économie politique émerge, puis commence à s'affirmer comme discipline autonome.

Dans ce contexte, les premiers économistes vont faire évoluer l'analyse du travail servile de considérations en termes de philosophie politique et morale vers des interrogations plus largement liées aux conditions dans lesquelles GREDEG, Université de Nice-Sophia-Antipolis Groupe de Recherche en Economie et en Gestion, UMR 6227, 250 rue Albert Einstein, 06560 Valbonne. legris@gredeg.cnrs.fr

s'exerce le travail productif et vers les conséquences que ces conditions entraînent, comme celles de la relation de l'esclave et du rendement, de l'efficacité ou de la rentabilité. Dans une première partie, nous allons montrer comment l'évolution des conceptions en matière de travail servile conduit à formuler de nouvelles problématiques pour, dans une seconde partie, analyser la pensée de quelques économistes, parmi les plus représentatifs de la période, afin de faire ressortir les réponses qu'ils apportent à ces problématiques. Enfin, dans une ultime partie, nous tirerons les conséquences de l'interprétation de la structuration sociale dans l'écono-

mie coloniale des *îles à sucre* pour illustrer comment la théorie économique récente illustre le fonctionnement de la « vieille habitation esclavagiste ».

L'évolution des conceptions en matière de travail servile

Une rapide mise en perspective de la réalité des formes de travail servile révèle les différentes conceptions qui lui ont été associées 1. Par exemple, si l'on se reporte au contexte historique de l'esclavage antique, Aristote dans les Politiques (Pellegrin, 1993), oppose deux cas de figure. Il pourrait exister des « esclaves par nature », « qui sont aussi éloignés des autres hommes qu'un corps l'est d'une âme et une bête sauvage d'un homme » (I, 5, [8]). Pour ces êtres humains inférieurs la condition servile apparaît comme la meilleure condition possible. Si le maître est un homme juste, alors la relation entre ce dernier et son esclave ne sera pas seulement efficace, mais apparaîtra en harmonie avec le droit naturel: « C'est pourquoi il y a avantage et amitié réciproques entre un esclave et son maître quand tous deux méritent naturel lement leur statut ». (I, 6 [10]).

Mais selon Aristote, la relation servile ne s'établit pas seulement sur ce modèle idéal mais aussi sur la loi du plus fort. Dans les Politiques, il refuse de trancher entre les deux conceptions du juste, celle qui réclame des rapports doublement profitables entre le maître et l'esclave, et celle qui accepte comme légitime l'asservissement du plus faible au nom du droit du plus fort. Contrairement à ce que pourrait laisser penser une vision superficielle de l'Histoire, la tolérance à l'égard de l'esclavage survivra à l'avènement du christianisme en Europe occidentale, et pas seulement sous la forme du servage, comme le rappelle G. Duby². Ce maintien d'une réalité esclavagiste, jusqu'au xe siècle au moins, fonctionne en harmonie avec la perception dégradante du travail productif, qui trouve en partie son origine « morale » dans les premières pages de l'Ancien Testament et qui s'inscrit au sein d'un système de valeurs où les travailleurs de la terre se placent dans un premier temps sous la défense, puis ensuite sous l'autorité des seigneurs, ce qui dans une certaine mesure perpétue et justifie l'idéologie antique de la loi du plus fort chez des auteurs de philosophie politique comme Hobbes ou Pufendorf³.

Par contre, à partir du XVII° siècle, lorsque se développe le commerce colonial de marchandises dont la production utilise essentiellement de la main d'œuvre servile (comme le sucre antillais ou le coton américain), l'argumentaire moral, même s'il conservera officiellement un justificatif de nature religieuse dans les nations catholiques, va progressivement s'orienter vers des thématiques de plus en plus naturalistes et économiques. Certaines conceptions utilisent toujours le « vieil » argumentaire antique et perdurent, mais elles deviennent de plus en plus délaissées⁴.

L'esclavage et la philosophie morale des Lumières: des conceptions contradictoires

Le thème général des conditions de la liberté individuelle se trouve au cœur de la réflexion qui conduit à la constitution de l'économie politique comme discipline autonome et, à ce titre, les économistes ou les intellectuels qui interviennent sur des sujets économiques, dès la deuxième moitié du XVIII^e siècle, apparaissent en partie comme des héritiers de la philosophie morale et du processus culturel qui conduit à l'émergence des *Lumières*. Sur ce terrain, les auteurs anglais et français animeront des débats d'une importance décisive.

Par exemple, dans cette France de la seconde moitié du XVIIIe siècle, qui tolère l'esclavage dans ses colonies, les débats relatifs à la libéralisation du commerce des grains peuvent être mis en perspective avec ceux qui relèvent du pouvoir, de la liberté individuelle et de la justice. Souhaiter la fin des prohibitions sur le commerce et la circulation des marchandises conduit à mettre en question le lien de domination qui relie le pouvoir et les individus, dans la mesure où, depuis la féodalité, le pouvoir se fonde sur l'engagement moral et tacite à nourrir le peuple, peuple qui en contrepartie se soumet à sa volonté⁵. Aussi, la querelle sur la libéralisation du commerce des grains remet non seulement en cause les rapports traditionnels de la société d'Ancien Régime, mais elle prépare aussi le terrain à l'accueil d'une conception

égalitaire des relations individuelles. Dès lors, il faut renouveler la nature même des conceptions qui fondent le recours au travail servile. Plusieurs éléments interviennent alors, selon la position ou les intérêts des groupes qui s'estiment concernés.

Pour les responsables français de l'Ancien Régime jusqu'à Louis XVI, fortement influencés par les thèses mercantilistes de Bodin, Laffemas ou Vauban, la population, du point de vue quantitatif, correspond à une richesse essentielle. C'est pourquoi le discours sur le besoin de main d'oeuvre a largement justifié le recours à l'esclavage, même si, au tout début de la colonisation, les premiers « habitants » des colonies utilisèrent pour leurs besoins en main d'œuvre des engagés européens. Mais l'esclavage deviendra rapidement le système usuel, notamment à partir de 1660, quand se produit la révolution sucrière, c'est-à-dire lorsque le taux de croissance de la culture de la canne à sucre s'accélère et dépasse celui des autres produits tropicaux d'exportation comme l'indigo, le coton, le café ou le cacao. La mise en œuvre de la fabrication du sucre apparaît comme un processus industriel complexe et exige alors une main d'œuvre abondante et à faible qualification, comme le souligne dans un rapport le physiocrate Le Mercier de la Rivière, « Intendant de Justice, Police, Finance et Marine aux Iles Françaises du Vent de l'Amérique » de 1759 à 1764: « Dans les dernières années avant la guerre il n'est pas entré à la Martinique plus de 2 000 nègres année commune; or la consom mation annuelle du troupeau de nègres qui est à la Martinique, déduction faite du produit de la génération sur les lieux mêmes doit excéder le nombre de 2 000. Mais en supposant que cela fût suffisant pour la Martinique, il y aurait tou jours un vide étonnant dans cette importation de nègres par la raison que ceux venus à la Martinique étaient encore destinés pour le ser vice de la Guadeloupe, de la Grenade, de toutes les autres Isles Françaises du Vent [...]. Dans les temps dont je parle, on estimait qu'il man quait à la Martinique au moins 40 000 noirs pour la mettre véritablement en valeur et je le crois bien. » (Le Mercier, 1978, p. 109).

Les colons et leurs relais métropolitains préfèrent intervenir, auprès des autorités royales, sur la base d'arguments relevant de la morale chré-

tienne: tous les Africains arrachés aux croyances de leur société native peuvent sauver leurs âmes grâce à l'évangélisation des missions implantées aux colonies et instituées officiellement dès 1626 par Richelieu. De ce point de vue, les populations noires réduites en esclavage pourraient être considérées comme des êtres humains.

Mais la nécessité économique supposée s'affirme quand le statut juridique des esclaves se règle définitivement sous Louis XIV avec la promulgation du Code Noir en mars 1685. Le Code Noir stipule, dans son article 44, que les esclaves sont des biens meubles et, comme tels, entrent dans la communauté de biens. Une année plus tôt, le Conseil d'Etat avait précisé que « Les nègres et les bestiaux sont réputés meubles, quoique insaisissables. » (L. Sala-Molins, 1987, p. 179). Dans une perspective économique, les esclaves présentent donc un double statut. D'une part, ils apparaissent comme marchandises sur le marché de la traite. D'autre part, ils sont employés comme capital de production.

Conceptions de l'esclavage et Encyclopédie

La question du travail servile préoccupe donc certains Encyclopédistes qui perçoivent les contradictions entre la montée du principe de liberté individuelle et le développement parallèle du commerce triangulaire, de la traite et le statut des esclaves dans les îles à sucre. Certains s'interrogeront même sur la possibilité de produire du sucre sans avoir recours à l'esclavage, même si l'argument suivant lequel l'esclavage serait indispensable pour la mise en valeur des colonies revient sans cesse dans le débat comme ultime justification. Par exemple, on lire dans l'article Nègres peut l'Encyclopédie: « L'excessive chaleur de la zone torride, le changement de nourriture, et la faiblesse de tempérament des hommes blancs ne leur permettent pas de résister dans ce cli mat à des travaux pénibles. Les terres de l'Amérique, occupées par les Européens seraient encore incultes, sans le secours des nègres que l'on y a fait passer de presque toutes les parties de la Guinée. »6

On peut donc constater l'hypothèse de liens

pensés comme naturels entre le sucre et l'esclave, l'esclavage et le Nègre, l'esclavage et le climat, les besoins particuliers de la culture de la canne et le grand domaine, la structuration sociale du grand domaine⁷. On explique alors que cultiver la canne ne serait pas rentable sans les esclaves nègres, du fait de leurs caractères ethniques. Déjà Montesquieu avait réfléchi, quelques années plus tôt, à l'existence d'une équation associant l'économie coloniale et l'esclavage des Noirs africains, mais les réponses qu'il avait avancées étaient prudentes et pleines de nuances. Ainsi discute-t-il l'argument selon une rhétorique qui apparaîtra à beaucoup de ses commentateurs comme ambiguë8: « Il faut dire que l'esclavage est contre nature, quoique dans certains pays il soit fondé sur une raison natu relle. » (1748, p. 620).

« Mais », s'empresse-t-il de préciser: « les machines peuvent suppléer au travail forcé », et des hommes libres accepteraient de remplir les tâches dévolues aux esclaves pourvu qu'on les paye suffisamment. Montesquieu fait donc évoluer le débat de la question de l'aptitude naturelle vers celle de la rentabilité.

Toujours est-il que l'on retrouvera l'idée d'une sorte de priorité à recourir à une main-d'œuvre spécifique chez une majorité d'intellectuels comme Le Mercier de la Rivière: « La nature du travail que demande la culture à la Martinique et la forme de ses terrains exigent nécessairement que ce travail soit fait par main d'hommes. Jusqu'à présent on s'est servi d'es claves et j'ai peine à croire que l'on pût s'en passer. » (Le Mercier de La Rivière, 1978, p. 108).

Pourtant, les principes généraux développés par les *Lumières* finiront par se mettre au service de conceptions qui remettent en cause la supposée nécessité du recours au travail servile dans l'économie de plantation. Sur ces questions brûlantes, en raison notamment des intérêts en jeu, Marie Jean Antoine Nicolas de Caritat, marquis de Condorcet, va largement nourrir son action militante⁹.

Les conceptions de Condorcet

Pendant un voyage de 1770 à Ferney¹⁰, où il rend visite, avec son ami d'Alembert, à Voltaire, Condorcet développe la thèse selon laquelle les

recherches scientifiques doivent ouvrir des perspectives de nature à permettre l'amélioration de la condition humaine. L'abolition de l'esclavage devient un de ses thèmes favoris. Plusieurs de ses publications en témoignent, depuis 1774 et ses *Remarques sur les Pensées de Pascal*.

En 1776, il s'insurge contre la consommation du sucre, « une denrée souillée du sang de nos frères ». Cinq ans plus tard, Condorcet revient de manière approfondie sur le « scandale des colonies » en signant un ouvrage sous le pseudonyme de Joachim Schwartz, schwartz signifiant noir en allemand. Il démonte la supposée relation naturelle entre l'industrie du sucre et l'esclavage des Noirs: « Il est aussi ridicule de soutenir qu'en Amérique on ne peut avoir de sucre ou d'indigo que dans de grands établissements formés avec des esclaves, qu'il l'aurait été, il y a dix-huit siècles, de prétendre que l'Italie cesserait de produire du blé, du vin ou de l'huile, si l'esclavage y était aboli¹¹. »¹²

Il cerne des questions qui alimenteront les futurs débats en refusant, d'une part, le principe de dédommagement des maîtres dans l'hypothèse de l'abolition (1781, p. 91) et, d'autre part, en réfléchissant à l'éventualité d'une période de transition pour que réussisse la marche vers la liberté. Mais les écrits de Condorcet ne rencontrent que peu d'échos dans la société française.

Il participe alors activement au fonctionnement de la Société des Amis des Noirs, société qui contribuera largement à saper le crédit des arguments développés par les milieux esclavagistes auprès des Autorités, arguments relayés par Moreau de Saint-Méry en sa qualité de député des colons martiniquais dans l'Assemblée Nationale de 1789. Avocat de formation, de Saint-Méry diffuse ses idées par l'intermédiaire d'écrits pamphlétaires qui prennent pour cible la Société des Amis des Noirs. Abstraction faite des luttes idéologiques, les Amis des Noirs s'opposent à de puissants intérêts qui regroupent, outre les colons eux-mêmes, les financiers et les armateurs qui profitent de la traite et des échanges commerciaux institutionnalisés par l'Exclusif. En août 1789 naît le Comité Massiac, du nom de l'hôtel particulier où se réunit la Société des colons français. Le débat se durcit rapidement lorsque Condorcet espère

dans le Journal de Paris du 15 décembre 1789 « que l'Assemblée Nationale, qui a décrété tous les hommes libres et égaux en droits, ne souffri ra pas plus longtemps l'achat d'aucun individu de l'espèce humaine. Nous croyons que l'on pourrait par la suite abolir entièrement l'escla vage et supprimer dès à présent la traite sans ruiner les colonies. » (Journal de Paris n° 362, Supplément, pp. 1701-1704). Cet article de Condorcet, que Jean-Baptiste Suard, l'époux d'Amélie Suard, une des grandes amies du Marquis, avait accepté de publier en raison des liens qui les rapprochaient alors, déclenche la colère des groupes de pression favorables au système colonial. En conséquence, ces derniers n'hésitent pas à user de la calomnie. L'abbé Grégoire, auteur d'un Mémoire en faveur des gens de couleur ou sang-mêlé de Saint-Domingue et autres îles françaises de l'Amérique et membre des Amis des Noirs, rapporte dans ses Mémoires: « Leur rage (celle des colons) était en raison inverse de leurs raisons. On conçoit qu'une des premières impostures fut que nous ayons reçu de l'argent des nègres [...] Des sommes considérables auraient été répar ties entre Brissot, Condorcet, Pétion et moi pour stimuler notre zèle en faveur des Noirs et des sang mêlé. [...] Nous étions des hommes vendus à l'Angleterre. » (Tome I, p. 392). Selon un témoignage dû à M. Villeneuve, le planteur martiniquais Arthur Dillon n'hésite pas à menacer Condorcet de mort lors d'une assemblée: « Il ne périra que de ma main. »13. En janvier 1790, la Société des Amis des Noirs exige un vote de l'Assemblée Nationale en faveur de l'abolition immédiate de la traite. La proposition de loi est rapportée par Barnave qui est favorable au Comité Massiac. L'Assemblée accepte alors un décret qui reconnaît les droits de propriété des colons sur leurs plantations et entérine, de fait, leurs pouvoirs sur les esclaves. Il faudra attendre encore plus de trois ans pour que, sous les influences conjuguées de la Société des Amis des Noirs et des écrits de Condorcet, l'opinion bascule et prépare le terrain à la Convention qui pourra alors voter la première loi d'abolition de 1794, loi sur laquelle Napoléon reviendra d'ailleurs en 1802.

La résistance de l'institution esclavagiste, en dépit de l'évolution des conceptions en matière de travail servile et de la montée du principe de liberté de l'individu, s'affirme. Condorcet, encore lui, n'avait d'ailleurs pas hésité à poser également la question de l'efficacité du travail servile dans une perspective économique quand il se demandait si des esclaves devenus libres « ne pourraient pas cultiver, comme ouvriers ou comme fermiers, les mêmes terres qu'ils cultivent comme esclaves. » (1776, p. 649). Il préparait alors le terrain aux discours des économistes.

Travail servile et analyse économique et sociale

Si l'impact des thèses en matière de conception du travail servile dans l'économie coloniale se révèlera d'un poids considérable pour permettre les différentes abolitions du XIX^e siècle, il ne faudrait pas pour autant négliger le rôle des analyses des économistes les plus représentatifs, dont les réflexions contribueront à faire évoluer les arguments de façon décisive. Si, en effet, les lois économiques ne montrent pas une supériorité du travail servile en matière d'efficience productive, le maintien de l'esclavage ne servirait qu'à défendre les intérêts marchands d'une minorité de colons et d'armateurs et apparaîtrait insupportable à la majorité de l'opinion publique.

L'analyse d'Adam Smith

Adam Smith est généralement considéré comme le fondateur de l'économie politique en tant que discipline autonome avec la publication de *La Richesse des nations* (notée désormais RN) en 1776. Dans cet ouvrage, il prend très clairement position quand il écrit: « *Il semble, généralement, à partir de l'expérience tirée de toutes les époques et de toutes les nations, je crois, que le travail fait par des travailleurs libres finit par être meilleur marché que celui exécuté par des esclaves. » (Smith, 1776, p. 76).*

Selon Smith, la singularité de l'esclavage, jugée en fonction de critères économiques, tient alors à ce que le travail servile soit comparativement moins profitable que le travail libre.

Cette propriété découle de la comparaison entre le coût de reproduction du travail de l'esclave et celui du travailleur libre. Dans le cas du coût du travail servile des économies coloniales, il faut additionner des dépenses qui n'existent pas dans l'emploi d'un salarié libre. Toutefois, l'argument ne concerne pas tant le coût direct du travail qu'un coût en terme d'efficacité productive. La perte d'efficacité liée au travail des esclaves aurait pour origine la nature du rapport entre le maître et l'esclave, rapport à interpréter comme une relation d'agence.

Le travailleur asservi, d'une part, n'est pas incité à accroître son effort par des stimulants monétaires: « Un homme qui n'acquiert point de propriété, ne peut avoir d'autre intérêt que de manger autant que possible, et de travailler aussi peu que possible. Tout l'ouvrage qu'il fait au-delà de ce qui est suffisant pour acheter son propre entretien, ne peut que lui être extorqué par la violence, et non par quelque intérêt qui lui soit propre. » (RN, p. 444).

Le maître n'est pas incité à satisfaire les intérêts de l'esclave, dont il anticipe des comportements de type *tire au flanc*, dans le cadre des dépenses qu'il engage pour son entretien.

D'autre part, les intérêts du maître et de l'esclave divergent le plus souvent, si l'on tient compte de la recherche d'une forme d'efficience économique destinée à permettre la bonne marche de l'entreprise. En effet, l'esclave a tout intérêt à ne pas révéler l'intensité réelle de son effort et l'asymétrie d'information qui en résulte conduit à s'interroger sur les possibilités qui s'offrent au maître, placé en situation d'aléa moral, pour inciter l'esclave à révéler l'information cachée dans un système où l'intérêt personnel de ce dernier n'a pas d'existence possible. Pour l'esclave, le critère de désutilité peut devenir central. Réduire la désutilité qu'occasionnent les conditions de vie quotidiennement imposées constitue l'objectif principal qu'il ne peut approcher qu'au travers de deux catégories d'actions.

Tout d'abord, il agit pour ne pas révéler la totalité de l'information qui concerne son comportement et ne sélectionner que la partie qui n'est pas susceptible d'entraîner des représailles. Dans ces conditions, le maître ne dispose que de peu de moyens pour contrôler les actions de l'esclave, à moins qu'il n'engage des coûts de surveillance excessifs.

Un autre élément de nature technique illustre la divergence d'intérêts entre le maître et l'escla-

ve. Placé en situation d'aléa moral, le maître interprète toute suggestion formulée par un esclave en matière d'innovation productive comme contraire à ses intérêts: « Si un esclave proposait une amélioration [...], son maître avait tendance à considérer la proposition comme suggérée par la paresse, et par le désir d'épargner son propre travail aux dépens du maître. L'esclave pauvre, au lieu de récompense, essuyait probablement un torrent d'insultes, peut-être quelque punition. » (Ibid.).

Cette situation conduit à préférer systématiquement, dans la grande plantation esclavagiste, des techniques de production routinières contrairement à ce Smith observe, quand le travail est libre. Il en résulte, pour Smith, des coûts de production plus élevés dans le premier cas que dans le second.

Donc l'effort fourni dans l'accomplissement du travail, l'efficacité des dépenses consenties afin de reproduire la force de travail et le choix des techniques de production concourent à accroître les coûts de production dans le cas du travail asservi, relativement au travail libre.

Dès lors Smith se doit d'expliquer le recours permanent à l'esclavage dans l'économie coloniale, en dépit des condamnations d'ordre éthique qui ternissent le statut social des maîtres, d'une part, et de la moindre efficience du travail asservi, d'autre part. Pour ce faire, Smith retourne l'argumentaire habituel des milieux favorables à l'esclavage en suggérant que ce n'est pas parce que le sucre n'est guère rentable qu'il faut employer des esclaves. Tout au contraire, c'est parce qu'il est très rentable que le maître « qui aime à dominer » peut s'offrir le luxe de satisfaire cette passion en possédant des esclaves et en consentant une baisse de ses revenus. Les raisons du maître sont donc à rechercher dans ses « sentiments moraux » évalués en terme de coûts d'opportunité. Smith développe un concept d'intérêt personnel - selfinterest - qui intègre d'autres ingrédients que ceux qui se réfèrent au seul profit.

Les analyses des économistes français

Les économistes français de la première moitié du XIX^e siècle ont été les témoins obligés de la réalité du travail servile à une période où l'institution en France commence à se trouver en

péril.

Le plus influent d'entre eux, Jean-Baptiste Say, développe des arguments qui serviront de référence dans un contexte national¹⁴. S'il condamne le recours à l'esclavage sur le plan moral, son interprétation en terme d'efficience apparaît complexe et évolutive.

Dans la première édition du *Traité d'économie* politique (1803), Say s'oppose à la position smithienne et affirme que les esclaves dirigés par des hommes libres travaillent non seulement avec une productivité supérieure à celles de salariés, en raison notamment de l'attention que portent les maîtres à leur entretien, mais encore que les premiers sont en général moins coûteux que les seconds. « L'ouvrier libre [...] fait payer sa journée plus chèrement que l'esclave » car « le simple raisonnement indique que la consommation de l'esclave doit être moindre que celle de l'ouvrier libre. » (1826, p. 224).

Mais, par la suite, Say va modifier ses premiers jugements. Par exemple, dans le Cours d'éco nomie politique pratique¹⁵, il doute de la meilleure productivité du travail servile dans la mesure où l'esclave semble: « directement inté ressé à cacher tout ce qu'il peut de sa capacité de travail; car, si l'on savait qu'il peut davan tage, on augmenterait la tâche qu'on lui impose. » (1843, p. 117). Les planteurs ne peuvent alors inciter que par la force répressive, mais « outre que le fouet est un stimulant très imparfait, les coups de fouet eux-mêmes sont une main d'œuvre qui ne laisse pas d'être coûteuse, car les surveillants sont payés plus chers que les simples ouvriers. » (ibid., p. 117)¹⁶.

Comment dès lors expliquer le changement d'opinion de Say? On peut, d'une part, invoquer combien la pensée analytique de ce dernier a toujours respecté l'observation des faits. Or, vers la fin des années 1820, le cours du sucre de canne en provenance des Antilles françaises apparaît élevé par rapport à la concurrence mondiale, Say écrit alors: « Quoiqu'il en soit, tout est changé; et pour ne nous occuper ici que des Antilles françaises, soit que les institutions et le mode de culture y soient mauvais, soit que le régime de l'esclavage y ait dépravé, en deux sens différents, le maître aussi bien que l'esclave, et qu'il altère les quantités qui constituent la véritable industrie, c'est-à-dire l'intelligence,

l'activité et l'économie, le fait est qu'on ne peut plus, à la Martinique et à la Guadeloupe, soutenir la concurrence de plusieurs autres pays. » (1826, p. 225).

D'autre part, Say tient compte de l'évolution des idées de ses contemporains sur la question -évolution bien représentée à l'époque par les écrits de l'économiste Sismonde De Sismondi. En 1814, Sismondi commençait par souligner le manque de rentabilité du sucre antillais, en raison du recours au travail servile¹⁷. Ensuite, dans une perspective plus analytique, Sismondi montre combien l'écart des richesses s'accroît dans une société esclavagiste. On assisterait alors à une forme de distorsion économique qui se traduit par un niveau de consommation insuffisant des esclaves18, parallèlement à un enrichissement excessif des maîtres. Les inégalités vont miner l'édifice social. Sismondi insiste enfin pour dénoncer les risques d'un tel système quand il précise que: « ces esclaves mal nour ris, mal traités, mal récompensés, perdirent tout intérêt aux affaires de leurs maîtres et presque toute intelligence. Loin de soigner avec affec tion les produits de la terre, ils éprouvaient une secrète joie toutes les fois qu'ils voyaient dimi nuer la richesse ou tromper les espérances de leurs oppresseurs. » (Sismondi, 1826, p. 162). A partir de cette date, Say va se ranger à l'opinion de Sismondi¹⁹.

L'intérêt de ce bref retour sur les idées des grands auteurs est double. D'une part, se confirme dans ce cadre la théorie selon laquelle his toire de la pensée économique et histoire des faits présentent des relations mutuelles. D'autre part, on constate que la question de l'évaluation de l'efficacité du travail servile fait apparaître une sorte de consensus chez les auteurs classiques que sont Smith, Say ou Sismondi. Pour eux, le travail servile est relativement non productif et peu rentable. Comme montre l'expérience, la grande plantation qui emploie du travail asservi se révèle par ailleurs incapable d'intégrer le progrès technique. Elle est dès lors condamnée par le développement irrésistible du travail industriel, et la marche vers l'abolition n'est plus entravée que par des combats d'arrière-garde.

Travail servile, organisation sociale et théorie de la firme

Al'origine de la mythologie raciale telle qu'elle fonctionne encore dans les anciennes *îles à sucre* de culture française, on trouve la thèse naturaliste et raciste de Moreau de Saint-Méry, dont l'impact dans la vie collective et dans le système de valeurs dépasse largement la notoriété de son auteur.

Structuration sociale et hiérarchie par la couleur de la peau

Témoin de la structuration sociale de la plantation et de la société antillaise, Moreau de Saint-Méry, avocat en Haïti et fils de planteur martiniquais, publie une Description topographique, physique, civile et politique de la partie française de Saint-Domingue. Cet ouvrage, imprimé en 1796 à Philadelphie s'inspire des travaux de Georges Louis Leclerc, comte de Buffon, décédé huit ans plus tôt, et dont les théories développées dans son Histoire naturelle avaient déjà séduit Madame de Staël. Par analogie aux thèses naturalistes de Buffon, Moreau de Saint-Méry reconstruit la société de Saint-Domingue en ayant recours à deux critères.

Le premier concerne le déterminisme du milieu propre à la Caraïbe. Sous l'influence de cet environnement spécifique, les individus « importés » se seraient adaptés en produisant des caractères socioculturels particuliers. Ainsi les natifs de Saint-Domingue sont-ils définis comme Créoles. Ce premier critère conduit notre auteur vers une théorie complexe. D'une part, les influences socioculturelles conduisent à distinguer trois groupes sociaux, à savoir les blancs créoles, les noirs créoles et les affranchis. D'autre part, la spécificité de cette structuration sociale permet d'envisager la possibilité de rapports productifs particuliers, adaptés à cette communauté nouvelle. On retrouve le principe de la « distinction naturelle » utilisé par Montesquieu.

Le second critère, d'ordre racial et morphologique, entraîne Moreau de Saint-Méry vers la définition de trois espèces de race, en vertu de l'apparence physique: les blancs, les noirs et les métis.

La combinaison des deux précédents critères s'opère de telle sorte que le groupe intermédiaire, composé des affranchis soit, si l'on peut dire, « racialisé », afin qu'il se rapporte à la réalité sociologique du métissage. Moreau de Saint-Méry construit alors une hiérarchie sociale complète et complexe, où les différents types raciaux correspondent aux fonctions occupées. On pourrait parler d'une forme précoce de morphosociologie.

Entre le blanc « pur » qui devient le maître par nature et le noir « pur » qui assume le statut d'esclave originel, l'observation à laquelle procède l'auteur conduit à la mise en évidence de cent vingt-huit degrés de couleur de peau, de la blancheur vers la noirceur et avec une progression continue, chez les sang-mêlé: « D'un Blanc et d'une Négresse vient un Mulâtre; d'un Blanc et d'une Mulâtresse vient un Quarteron; d'un Blanc et d'une Quarteronne vient un Métis; d'un Blanc et d'une Métisse vient un Mameloucque [...]. » (Moreau de Saint-Méry, 1796, pp. 83-89). La diversité sociale se transforme ainsi en hiérarchie raciale et la reconstruction débouche sur une légitimation de l'ordre établi, reconstruction opérée sur la base de critères présentés comme scientifiques et contribuant, sur le terrain idéologique, au renforcement du modèle esclavagiste en place²⁰. Dans la société des îles la ségrégation raciste s'applique aux actes du quotidien. R. Goutalier (1990) en donne de multiples illustrations et même les anciens esclaves affranchis seront quand même socialement contrôlés en raison de la couleur de leur peau: « Des limitations à l'in fini proclament le statut inférieur des affranchis jusque dans les aspects de la vie quotidienne : registres paroissiaux d'état civil avec la men tion de sang mêlé, interdiction de porter des noms européens. [...]. » (1989, p. 144). Le hiatus qui sépare le propriétaire blanc, le béké de la tradition créole, et le nègre, esclave dans la plantation, interdit tout contact entre les deux « races » et débouche sur une problématique particulière des rapports de travail dans la firme productive, problématique caractéristique d'une société fermée et dont on peut montrer la faible propension à l'efficacité économique en analysant le fonctionnement de l'unité de production traditionnelle.

Hiérarchie raciste et théorie de la firme

Dans l'économie antillaise traditionnelle, la culture de la canne et la production du sucre se réalisent dans des exploitations intégrées de grande taille²¹, appelées *habitations*. Les propriétaires blancs, les *habitants* de la première vague de la colonisation française, résident le plus souvent sur place. L'impossible proximité des races « *extrêmes* » modèle la réalité de la vie dans l'habitation et façonne un système de relations hiérarchiques complexes qui crée une sorte de cordon sanitaire, entre le maître blanc et sa famille, d'une part, et la plupart de ses esclaves, d'autre part, pour des raisons qui ne sont pas seulement liées à la sécurité.

Dans ce contexte, pour transmettre ses ordres et organiser la production le propriétaire désigne un manager, le *géreur* dans la tradition locale, et un contremaître connu comme le *commandeur*. Le géreur peut être quelquefois un blanc déchu (un *béké goyave*) ou plus souvent un mulâtre. Quant au commandeur, homme de confiance du géreur, il se trouve au contact quotidien des esclaves dans les champs de canne pour veiller au bon déroulement des opérations de production et doit savoir se faire accepter de l'un et des autres. Il est fréquemment un homme de couleur né libre.

Il faut d'abord souligner l'importance des relations entre le propriétaire et son géreur. La coutume veut que ces relations s'établissent sur des bases contractuelles, le contrat stipulant que le géreur s'engage à faire fonctionner la firme pour assurer un certain volume du produit destiné à l'exportation, avec à sa charge les problèmes complexes d'organisation du travail dans la plantation et dans l'atelier de fabrication du sucre. En contrepartie, le propriétaire s'engage à rémunérer son géreur par une fraction constante de la récolte totale. Dans une perspective soulignée par la microéconomie des asymétries d'information, on se trouve alors placé dans une configuration de type relation d'agence où les objectifs du propriétaire et du géreur ne convergent pas toujours.

Le propriétaire cherche à s'enrichir en percevant les profits les plus élevés possibles grâce à la vente légale du sucre brut à la métropole, à des prix d'ailleurs imposés par les importateurs, ou en interlope, mais aussi grâce aux plus-

values que la traite peut occasionner, le tout sous contrainte des frais généraux d'exploitation qu'il engage, et de la part de richesse annuelle versée à son géreur. Pour y parvenir, il se comporte en acteur rationnel en vue de maximiser le résultat net d'exploitation de la firme. Le géreur, quant à lui, adapte son niveau d'effort pour maximiser la part contractuelle du produit qui lui revient. Il a donc intérêt à ce que le volume de la production soit le plus élevé possible. Il doit alors choisir des incitations qui permettent non seulement à la paix sociale de régner sur l'exploitation, mais aussi d'atteindre un niveau d'effort suffisant pour soutenir la productivité. En effet, le géreur craint le cas de figure d'une forte répression engagée par le maître en cas de désordre ou même d'insurrection de la main d'œuvre servile, car cette action se révélerait préjudiciable en terme de travail productif.

On doit donc intégrer dans les coûts généraux de l'habitation les efforts de surveillance assumés par le géreur et destinés, entre autres, à limiter les châtiments engagés par le maître à titre exemplaire²². On doit rappeler que les colons propriétaires ressentent la crainte récurrente d'une révolte générale, d'autant que leur poids en terme démographique est très faible. Dès lors, « la société esclavagiste ne peut sur monter sa propre peur qu'en imposant à l'objet de sa peur une peur plus grande encore. [...]. V. Schoelcher (Abolition immédiate, pp. 33-42) rapporte quelques unes des ces affaires abomi nables d'hommes, de femmes et même d'en fants, brûlés à petit feu, exposés aux piqûres des fourmis et des maringouins, enterrés vivants... » (C. Schnakenbourg, 1980, p. 59). Il n'est pas non plus certain que la vente d'esclaves par le maître satisfasse systématiquement l'intérêt du géreur, qui risque alors de manquer de maind'oeuvre pour maximiser le volume de production.

Il faut ensuite analyser les relations entre le géreur et son commandeur et les esclaves. Vis-à-vis du géreur et du commandeur, l'esclave n'a aucun intérêt matériel ou moral à révéler l'intensité réelle de son effort et l'asymétrie d'information qui en résulte conduit à s'interroger sur les possibilités qui s'offrent à eux, placés en situation de hasard moral²³, pour inciter l'esclave à intensifier son effort, dans un système où

les concepts de chômage ou de salaire d'efficience n'ont aucun sens. Pour l'esclave, le critère de désutilité peut devenir central. Réduire la désutilité qu'occasionnent ses conditions de vie constitue son objectif premier et, pour y parvenir, il ne montre que la partie de son action qui n'est pas susceptible d'entraîner des représailles, d'autant que son comportement s'insère dans une organisation du travail où la pénibilité des tâches obéit encore, au moment de l'abolition de 1848, aux principes décrits dès la fin du XVIIe siècle (voir J.-B. Labat, pp. 219-242). Sur les exploitations, la division du travail se structure autour de trois grandes activités, à savoir les tâches directement liées à la production de sucre, celles qui relèvent d'un travail d'amélioration et d'entretien de l'habitation, et enfin celles que l'on peut qualifier de domestiques. La première activité utilise la plus grande part d'esclaves, part qui correspond aux deux tiers de l'effectif (P. Lavollée, 1841, pp. 141-143). Ces esclaves exécutent les travaux les plus durs, soit dans les plantations, soit dans la sucrerie. Ils sont sélectionnés en fonction de leur force physique. La deuxième activité occupe environ le cinquième de l'effectif et consiste dans des travaux de menuiserie, de forge ou de maçonnerie, etc. Enfin le dernier type d'activité, qui concerne à peu près 10% de l'effectif, s'applique aux tâches les moins pénibles, comme la culture du jardin vivrier du maître ou les services domestiques au sein de sa maison.

L'existence de cette hiérarchie fait donc ressortir une échelle assez précise de pénibilité des tâches, échelle qui joue comme un vecteur incitatif pervers en terme d'efficience. Le but de la plupart des esclaves est de persuader de sa bonne volonté pour échapper aux tâches pénibles en trompant le commandeur - ou s'associer avec lui ou même le menacer - pour espérer grimper les échelons qui mènent aux statuts les plus privilégiés. Mais il est clair qu'un tel ensemble d'incitations ne conduit pas à faire de la recherche de productivité une valeur fondamentale. Tout au contraire, on s'attend plutôt à voir se multiplier les comportements de sélection adverse.

Remarques conclusives

Dans les colonies françaises, après 1848 et le choc institutionnel provoqué par l'abolition de l'esclavage, un passage progressif vers un marché du travail de type salarié s'opère lentement. Le refus d'une partie des anciens esclaves de continuer à travailler dans les exploitations pour s'installer sur les terres libres des mornes entraînera une série de conséquences24.

La première concerne la venue d'une main d'œuvre immigrée, au statut salarial particulier, reposant souvent sur des contrats d'engagés, en provenance d'Inde ou d'Asie et qui pose le problème de l'analyse comparative de la productivité du travail de deux systèmes institutionnels. La seconde conséquence concerne le passage plus général d'un système de travail institutionnalisé par un cadre juridique précis à une économie dominée par une coordination plus concurrentielle, dont il faudrait mesurer les effets sur les conditions matérielles de vie²⁵.

On voit naître, troisième conséquence, à partir des années 1855, une véritable révolution dans la structure de l'organisation productive de la firme, puisque la production du sucre va être réalisée dans une usine centrale, extérieure et indépendante des plantations qui se contenteront de fournir la matière première. Il s'agit bien d'un choc technologique de grande ampleur qui suit le choc institutionnel représenté par l'abolition. Cet événement est d'ailleurs à mettre en correspondance avec l'analyse smithienne d'un impossible progrès technique tant que le travail asservi dominera.

Enfin, il faut également insister sur la résistance sociologique qui va maintenir longtemps encore la stricte hiérarchie entre groupes sociaux, hiérarchie née au temps de l'esclavage (voir Confiant, 1994).

¹ Pour un développement complet des conceptions de l'esclavage, on pourra se reporter à Herland (2002), Chapitre 2.

² Duby (1962), note: « Le principal problème qui se posait aux administrateurs (des villae) était par conséquent de main d'œuvre. Sa solution était facilitée par l'existence de l'esclavage.

- L'Occident tout entier le pratiquait alors... » (voir édition 1977, pp. 106-107).
- 3 Pour une analyse plus complète, voir Schmidt (2002, pp. 16-17).
- 4 Voir, par exemple, Herland (2002, p. 36).
- 5 Le roi doit « pourvoir à la subsistance des peuples, sans quoi il n'y a pas de loi ni de force qui puisse le contenir ». (Bossuet, in Politique tirée des propres paroles de l'Ecriture sainte). La puissance de l'Etat et des pouvoirs intermédiaires se mesure à sa capacité de faire échapper la nation au spectre de la famine (Larrère, 1992, p. 231).
- 6 Article « Nègres », L'Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers, extrait dans Breteau et Lancelin, (1998, pp. 62-63).
- 7 Voir infra.
- 8 Voir encore Herland (2002, p. 36).
- 9 A propos de l'esclavage et du rôle de Condorcet sur ce thème, on peut également consulter Dockès (1989).
- 10 Sur les conditions du voyage à Ferney, on peut consulter Condorcet (1994, pp. 34-37).
- 11 J. Schwartz (Condorcet), Réflexions sur l'esclavage des nègres (1781). Extraits dans Breteau et Lancelin, (1998, pp. 55-61).
- 12 En fait à la première Société qui fonctionnera de 1788 à 1791. Pour une étude détaillée et exhaus tive sur la Société des Amis des Noirs, il faut consulter Dorigny & Gainot (1998).
- 13 Rapporté par la fille de Condorcet, Eliza O'Connor dans une lettre à Arago, Bibliothèque de l'Institut. Cité in Badinter, E. & R. (1998, p. 295).
- 14 Pour une interprétation complète de la position des économistes français face à l'esclavage, voir Arena (2002, p. 73).
- 15 Ce Cours ne sera publié qu'à titre posthume en 1843.
- 16 Say invoque ici et l'impossibilité d'incitation marchande en l'absence de marché du travail « libre » et les coûts de surveillance qu'il faut alors intégrer dans la gestion d'une plantation.
- 17 In L'intérêt de la France à l'égard de la traite des Nègres. Sismondi reprend ses arguments dans les Nouveaux principes (1826) et dans ses Ecrits sur l'économie politique (1837).
- 18 Dans les colonies françaises, la part des esclaves dans la population totale a toujours été prépon dérante. Il s'agit d'un trait démographique mar quant par rapport aux politiques de population pratiquées par les autres nations coloniales aux Antilles (voir infra).
- 19 Voir Steiner (1996, pp. 157-158).
- 20 Pour approfondir ces sujets, voir Toumson (1996 & 1998).

- 21 Les spécialistes considèrent que le seuil de rentabilité de l'exploitation d'une sucrerie est de l'ordre de 50 hectares au xvIII^e siècle (voir Schnakenbourg, 1972, pp. 58-59).
- 22 Voir Debien (1974, p. 216), cité par Schnakenbourg (1980, p. 58, note de bas de page 7).
- 23 Au sens de la microéconomie des asymétries informationnelles, le géreur et le commandeur ne connaissent pas la totalité des intentions de l'es clave en matière d'effort réel. Certaines actions pourraient l'inciter à révéler ce qu'il ne montre pas.
- 24 Les mornes désignent les petites montagnes et les collines. Sur cette question, on peut lire, par exemple, Chivallon (1998) sur l'histoire du mor nage en Martinique aux lendemains de l'abolition, in France-Antilles, Numéro spécial à l'occasion du 150° anniversaire de l'Abolition (pp. 33-34).
- 25 Moulier Boutang (1998) a développé une thèse ambitieuse et stimulante pour analyser la transition d'une économie dominée par le travail servile à une économie qui fonctionne grâce au salariat bridé ou « libre ». Selon Moulier Boutang, le salariat aurait constitué pour le capitalisme une solution pour empêcher les fuites d'esclaves, aussi bien symboliques que concrètes afin de mieux contrôler le travail productif.

Références

- Aristote, *Les Politiques*: voir P. Pellegrin (1993).
- Arena, R., (2002). Pourquoi et comment abolir l'esclavage dans les Antilles françaises? A propos des argumentations de Say, Sismondi et Rossi. In F. Célimène & A. Legris (Eds.), *L'économie de l'esclavage colonial Enquête et bilan des XVIIe au XIXe siècles* (pp. 73-84). Paris: CNRS Editions.
- Badinter, E. & R. (1998). *Condorcet. Un intel-lectuel en politique*. Paris: Fayard.
- Breteau, J. & Lancelin, M. (1998). *Des chaînes à la liberté*. *Anthologie de textes sur l'esclavage*. Rennes: Apogée.
- Célimène, F. & Legris, A. (Eds) (2002), L'économie de l'esclavage colonial –

- Enquête et bilan des XVII^e au XIX^e siècles. Paris : CNRS Editions.
- Condorcet, M. J. (1776). Remarques sur les pensées de Pascal. In A. Condorcet O'Connor & M. F. Arago (Eds) (1847-1849), *Œuvres de Condorcet*, 12 vol., tome III (pp. 635-662). Paris: F. Didot frères.
- Condorcet, M. J. (1781). Réflexions sur l'esclavage des Nègres. (Sous le pseudonyme de Joachim Schwartz). In A. Condorcet O'Connor & M. F. Arago (Eds) (1847-1849), *Œuvres de Condorcet*, 12 vol., tome VII (p. 66). Paris: F. Didot frères.
- Condorcet, M. J. (1994). Arithmétique poli tique. Textes rares ou inédits (1767-1789). Edition critique commentée par B. Bru et P. Crépel. Paris: Institut national d'études démographiques.
- Confiant, R. (1994). *Commandeur du sucre*. Paris : Ecriture.
- Debien, G. (1974). Les esclaves aux Antilles françaises (XVIIe-XVIIIe siècles). Fort de France: Société d'Histoire de la Martinique.
- Dockès, P. (1989). Condorcet et l'esclavage des nègres. In J.-M. Servet (Ed.), *Idées* économiques sous la révolution (pp. 85-123). Lyon: Presses Universitaires de Lyon.
- Dockès, P. (1990). Formation et transferts de paradigmes socio techniques. *Revue fran çaise d'économie*, 5, n° 4, 29-82.
- Dorigny, M. & Gainot, B. (1998). La Société des Amis des Noirs 1788-1789 Contribution à l'histoire de l'abolition de l'esclavage. Paris: Mémoire des peuples, Editions UNESCO.
- Duby, G. (1962). L'économie rurale et la vie des campagnes dans l'occident médiéval, vol. I. Paris: Flammarion.
- Goutalier, R. (1990). Les révoltes dans les Antilles françaises. In M.-F. Brive (Ed.), Les femmes et la Révolution française, vol.2 (pp. 143-151). Toulouse: Presses Universitaires du Mirail,
- Grégoire [abbé] (1789). Mémoire en faveur

- des gens de couleur ou sang-mêlé de Saint-Domingue et autres îles françaises de l'Amérique. Paris : Bibliothèque Nationale, L.K. 9/70.
- Herland, M. (2002). Penser l'esclavage: de la morale à l'économie. In F. Célimène & A. Legris (Eds.), *L'économie de l'esclavage colonial Enquête et bilan des XVIIe au XIXe siècles* (pp. 29-43). Paris: CNRS Editions.
- Labat, J.-B. (1993). Voyages aux Isles -Chronique aventureuse des Caraïbes (1693-1705). Edition établie et présentée par Michel Le Bris. Paris: Phébus libretto.
- Lapidus, A. (2002). Le profit ou la domination: la figure de l'esclave dans l'économie d'Adam Smith. In F. Célimène & A. Legris (Eds.), *L'économie de l'esclavage colonial Enquête et bilan des XVIIe au XIX^e siècles* (pp. 47-72). Paris: CNRS Editions.
- Larrère, C. (1992). *L'invention de l'économie* politique au xviii^e siècle. Paris: Presses Universitaires de France.
- Lavollée, P. (1841). Notes sur les cultures et la production de la Martinique et de la Guadeloupe (juin 1839). Paris : Imprimerie Royale.
- May, L. (1978). Le Mercier de la Rivière (1719-1801) Mémoires et textes inédits sur le gouvernement économique des Antilles. Marseille, Paris : Editions du CNRS.
- Mercier de la Rivière (1778): voir L. May (1978).
- Montesquieu, C. de Secondat, baron de la Brède et de, (1748). *De l'esprit des lois* (édition 1964). Paris: Le Seuil.
- Moulier Boutang, Y. (1998). De l'esclavage au salariat Economie historique du salariat bridé. Paris: Presses Universitaires de France.
- Pellegrin, P. (1993). Aristote, « Les Politiques »: introduction, traduction, notes et annexes. Paris: Flammarion.

- Sala-Molins, L. (1987). *Le Code Noir ou le calvaire de Canaan*. Paris: Presses Universitaires de France.
- Say, J.-B. (1803). *Traité d'économie politique*. Paris : Crapelet.
- Say, J.-B. (1826). *Traité d'économie politique*. Paris : Calmann-Lévy.
- Say, J.-B. (1843). *Cours complet d'économie* politique pratique. Bruxelles: Société typographique belge.
- Schmidt, C. (2002). L'argument esclavagiste dans les théories du contrat social. In F. Célimène & A. Legris (Eds.), *L'économie de l'esclavage colonial Enquête et bilan des XVIIe au XIXe siècles* (pp. 15-27). Paris: CNRS Editions.
- Schnakenbourg, C. (1972). Les sucreries de la Guadeloupe dans la seconde moitié du xvIII^e siècle (1760-1790). Thèse d'Etat en Science économique, Université de Paris 2.
- Schnakenbourg, C. (1980). Histoire de l'indus trie sucrière en Guadeloupe (XIXe-XXe siècles) La crise du système esclavagiste 1835-1847. Paris: L'Harmattan.

- Sismondi, S. de, J.-C. (1826). *Nouveaux prin cipes d'économie politique*. Paris : Calmann-Lévy.
- Sismondi, S. de, J.-C. (1837). *Etudes sur l'économie politique*, tome I (édition 1980). Genève: Slatkine.
- Smith, A. (1776). Enquête sur la nature et les causes de la richesse des nations. In P. Taieb (Ed.) (1995). Paris: Presses Universitaires de France.
- Steiner, P. (1996). L'économie politique comme science de la modernité. Paris : Flammarion.
- Toumson, R. (1996). Blancs créoles et nègres créoles: généalogie d'un imaginaire colonial. *Portulan, Revue des Caraïbes et des Amériques Noires*, n° 1, 71-84.
- Toumson, R. (1998). *Mythologie du métissage*. Paris: Presses Universitaires de France.

alre Savoirs

Sciences humaines et sociales en région PACA

L'ethnicisation et racisation des rapports sociaux en question

Coordination: Jean Luc Primon

ciences Hommes Socié

L'hébergement des demandeurs d'asile dans les Alpes-Maritimes•

Le rôle des mémoires collectives dans la construction du senti-ment d'appartenance territoriale. Le cas du Parc naturel régional du Verdon

Francesca Scrinzi

Migrantes et migrants dans les emplois domestiques en France et en Italie: construction sociale de la relation de service au croisement des rapports sociaux de sexe, de race et de classe

es Guilhaumou

Bernard Conein, (2005). Les sens sociaux. Trois essais de sociologie cognitive. Paris : Economica